

PORT-BRILLET, le 2017-11-07

La direction  
aux parents d'élèves

Objet : Mesure « Devoirs faits »

Chers parents,

Vous le savez, en application des lignes données par le Ministre de l'Education nationale, travailler à mieux accompagner les élèves, notamment pour les devoirs et leçons, conduit à soutenir la réussite scolaire de tous. Très engagé sur ce sujet, à la rentrée 2017, le collège a mis en place un emploi du temps permettant de répartir les études dans la semaine et donc de renforcer la relation professeur-élève-assistant d'éducation.

Au cours de la semaine, chaque jeune bénéficie d'études dirigées (obligatoires) et d'études « Devoirs faits » (pour chacun restant de la première heure à la dernière de la journée).

En complément, nous projetons d'offrir des services complémentaires :

- par le recrutement, à compter de la reprise des vacances d'automne, d'une personne investie dans le service civique – Laurine MERCIER :

*Chers parents,*

*Nouvelle dans l'établissement scolaire que fréquentent vos enfants je vous fais parvenir ce message pour me présenter à vous. Je m'appelle Laurine Mercier, et je suis présente au collège Misedon de Port-Brillet dans le cadre d'un service civique ayant pour mission d'apporter un soutien supplémentaire à la réussite, à l'ambition en même temps qu'une réponse aux éventuelles fragilités scolaires ; cela se traduit en partie par l'accompagnement de vos enfants avec la mesure « devoirs faits », déjà mise en œuvre par les études et que je renforcerai les lundi et jeudi de 16h45 à 17h45. Pour cela, une enquête de recensement des élèves volontaires passera auprès des parents par les professeurs principaux. Soyez assuré(e) de mon engagement pour vos enfants, pour nos élèves.*

*Laurine MERCIER*

- par la mise en place d'éventuels créneaux de soutien, sous le volontariat de professeurs

Ainsi, je vous remercie de répondre à l'enquête ci-dessous. Après son dépouillement, nous ne manquerons pas de vous informer des modalités précises.

Avec nos sincères salutations éducatives,

  
Y. POIRIER  
Collège de Misedon  
Principal  
53410 PORT BRILLET

  
V. SAULNIER  
Collège de Misedon  
LA PRINCIPALE  
ADJOINTE  
53410 PORT BRILLET

Nom de l'élève

Prénom

Classe

Volontaire pour une prise en charge « Devoirs faits »

(jusqu'à toute information contraire de votre part par le carnet de liaison)

lundi 13h-13h45

lundi 16h50-17h45 (avec engagement familial pour récupérer l'élève)

jeudi 13h-13h45

jeudi 16h50-17h45 (avec engagement familial pour récupérer l'élève)

vendredi 13h-13h45

Signature de l'élève

Signature du ou des parents / de l'autorité éducative